

**Jeudi 5 décembre :
les élus régionaux PCF-FdG
échangeront avec les adhérents du PCF**

Chacune et chacun connaît l'importance politique grandissante du niveau régional (que l'Acte III de la décentralisation va encore amplifier), et donc l'importance d'avoir des élus à ce niveau pour porter les choix et les valeurs du Parti Communiste et du Front de Gauche.

Contrôle des fonds régionaux attribués aux entreprises, bataille pour des moyens financiers nouveaux pour les Régions, choix du service public face aux logiques de privatisation, bataille pour l'électrification de Nevers-Chagny et la réalisation de la VFCEA... nos 5 élus régionaux « mouillent la chemise » pour faire vivre nos choix politiques.

Il apparaît cependant que leur action est insuffisamment connue des adhérents du PCF. Pourtant, le renforcement des liens entre élus et adhérents est indispensable, *a fortiori* dans le contexte actuel de poursuite des baisses de dotations aux collectivités locales (- 6 millions d'euros pour la Région Bourgogne en 2014) qui va aiguïser le débat pour l'élaboration du prochain budget. Et il faut mesurer l'événement que constitue, dans ce contexte, l'investissement massif (180 à 300 millions d'€) pour étoffer le parc de trains régionaux, gagné de haute lutte par notre camarade Jean-Paul PINAUD, vice-président aux Transports Ferroviaires.

Aussi, un temps d'échange sera organisé

**le jeudi 5 décembre à 18 heures
Salle du 7^{ème} étage
de la Bourse du Travail**

avec la participation nos élus régionaux et notamment :

Nathalie VERMOREL DE ALMEIDA,

Présidente du groupe communiste à la Région

Et **Jean-Paul PINAUD,** Vice-Président de la Région en charge des Transports Ferroviaires

Cette rencontre permettra de poursuivre le travail de communication et d'échanges engagé en 2010 entre élus régionaux et adhérents du PCF, afin de rendre plus lisibles l'action et l'apport du groupe communiste à l'élaboration des politiques régionales.

Une phrase qui fait réfléchir :

**C'est de l'enfer des pauvres qu'est
fait le paradis des riches**
Victor Hugo (1802-1885)

Le savez-vous ?

40 %

c'est la hausse en 10 ans, du nombre de décisions judiciaires d'expulsion pour impayés de loyers. En 2012 plus de 115 000 ménages ont fait l'objet d'une décision judiciaire d'expulsion pour impayés de loyers. Il est urgent de valider les arrêtés contre les expulsions pris par les élus communistes !

8,8 millions de Français,

soit **14,3%** de la population, vivaient en 2011 sous le seuil de pauvreté (avec **moins de 977 euros** par mois). Et M. Hollande manœuvre en recul pour enterrer la taxe à 75 % sur les salaires au dessus d'un million d'€ des footballeurs !

24 623

c'est le nombre de personnes logées aujourd'hui par le Samu social dans des chambres d'hôtel en Ile-de-France

3,296

C'est, en millions, le nombre de chômeurs de catégorie A (n'ayant aucune heure de travail à leur actif), en octobre 2013

5,6 millions de jeunes sans emploi en Europe, soit un taux de 23,5% (septembre 2013)

**Vendredi 29 novembre 2013
de 19h 30 à 22h**

**Espace Stéphane Hessel
(Grande Pâturage - Nevers)**

**"DES PALMIERS-DATTIERS
POUR LA PALESTINE"**

Diaporama commenté par **Yves Bailly**, ingénieur agronome, et **Raphaël Plante**, océanologue.

Contes partagés «**Entre Palestine et Morvan**» par **Jean Dollet**, conteur

**"Écoutons les Résistants
qui plantent des arbres"**

Projet pour soutenir les paysans palestiniens de la vallée du **Jourdain** et promouvoir la culture des palmiers-dattiers : acte de résistance non-violente dans une vallée d'où on veut les chasser.

Renseignements : 03 86 59 30 18
Participation libre, soirée de solidarité avec le peuple palestinien.

Organisé par le Mouvement de la Paix et Solidarité Peuple Palestinien

N° 1774 du 29 novembre 2013 - Tel 03 86 93 97 99 - Fax 03 86 61 31 91
Mail : les.nouvelles.nievre@wanadoo.fr - Prix 0.70€

Dispensé de timbrage **VARENNES-VAUZELLES PPDC**

**La conférence régionale du PCF
s'est tenue ce samedi à Autun**

Pages 3 et 4

**Municipales 2014 :
de nouvelles règles électorales**

Page 5

**NON à la
hausse
de la TVA**
**TAXONS
le capital**



**Les Nouvelles
de la Nièvre**

Hebdo départemental du PCF
10 rue de la Rotonde - 58000 NEVERS

Le site des communistes nivernais : <http://nievre.pcf.fr>



Déposé 27/11/2013

**Rassemblons-nous
nombreux à Nevers
ce samedi à 10 h 30
devant la Préfecture**

La pétition départementale « pour la justice fiscale », initiée par le PCF, se couvre de signatures. Après le succès des manifestations syndicales en Bretagne ce week-end, l'accueil réservé aux militant-es communistes dans la Nièvre est la preuve que décidément, la droite, le FN, le MEDEF et les « bonnets rouges » n'ont pas la partie gagnée.

Oui, M. Ayrault, il faut « remettre à plat » notre système fiscal.

Chiche ! Nous avons des tas de propositions, elles sont sur la table. Mieux : nous allons les mettre en débat dans tout le pays. D'abord grâce à cette pétition, que nous faisons actuellement signer sur les marchés locaux, à la porte des entreprises et des supermarchés. Ensuite lors du rassemblement de ce samedi à Nevers, à l'issue duquel une délégation ira remettre les premières signatures recueillies à Mme la Préfète de la Nièvre. Puis dimanche à Paris, lors de la grande marche nationale organisée par le Front de Gauche. Et ensuite, par l'organisation d'ateliers législatifs dans tout le pays, avec les syndicalistes, les salarié-es, les citoyens... pour aboutir au printemps à une proposition de loi sur la justice fiscale, qui sera défendue à l'Assemblée par les député-es communistes !

Voilà, amis lecteurs : non, nous ne faisons pas confiance à M. Ayrault pour rédiger cette grande réforme fiscale de gauche. Alors nous allons la rédiger nous-mêmes ! **Première étape ce samedi !**



Ce mardi 26 novembre restera un jour funeste pour la protection sociale. Le gouvernement a imposé, par un vote bloqué, sa loi de régression sociale portant la réforme des retraites. La CGT et la FSU organisaient un rassemblement ce mardi soir devant la Préfecture (notre photo). Nous y reviendrons la semaine prochaine.

PETITION : Amenez votre pétition signée samedi à la Préfecture !

- ▶ Je demande l'annulation de la hausse de la TVA prévue au 1^{er} janvier.
- ▶ Je demande une vraie réforme fiscale de gauche, qui taxe le capital, mette à contribution les plus riches pour rétablir la justice fiscale et sociale :

Nom - Prénom	Adresse - e-mail :	Signature

Au Conseil Municipal de Nevers :

Lors du dernier conseil municipal, 2 motions ont été présentées par la majorité municipale PS-PCF. Dans les deux cas, les choix des directions d'entreprises ont des conséquences sur l'emploi.

Dans une motion concernant **les réductions d'effectifs au Journal du Centre**, les élus de la majorité ont rappelé que le Journal « a déjà été largement sollicité par des plans successifs depuis 1998, date à laquelle les effectifs étaient 2 fois supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui ». Or, à nouveau, « le plan annoncé prévoit la fermeture de 12 postes ». Les élus de la majorité demandent donc « à la direction du groupe Centre France de prendre toutes les mesures utiles, dans le dialogue avec les représentants des salariés, pour la préservation de l'emploi ».

En ce qui concerne **la librairie "Chapitre" (Forum)**, « les choix de développement économique d'Actissia » privilégiant le e-commerce aboutissent à la décision « de mettre en vente les 57 librairies du groupe » (...) « La direction annonce vouloir prendre du temps pour trouver des repreneurs, il n'en demeure pas moins que cette situation fait l'objet d'une grande vigilance de la part de l'équipe municipale ». Aussi « Le conseil municipal formule le vœu que la Présidence du groupe Chapitre aboutisse, sans délai, à une solution pérenne pour l'enseigne Chapitre en général et plus particulièrement celle de Nevers afin d'apporter des garanties aux salariés et de nous accompagner dans notre entreprise de stabilisation de la situation commerciale du centre-ville ».

La délibération sur le **financement de l'antenne de la faculté de droit** à Nevers a fait l'objet d'une intervention de F. Diot : si la présence de cette antenne « est un facteur d'égalité territoriale et de promotion sociale » la question du financement par une subvention municipale se pose, « l'enseignement supérieur n'étant pas de la compétence de la ville » (...) « Nous espérons, en changeant de majorité politique à la tête du pays, ne plus être contraints de payer sur le budget de la ville, des choses qui doivent être prises en charge par l'Etat ! » Il poursuit en constatant que « d'un côté nous sommes amenés à financer un peu plus et de l'autre côté, les dotations d'Etat diminuent de manière drastique », dénonçant un « effet ciseau » qui n'est plus tenable.

La subvention de solidarité pour les Philippines a bien évidemment été votée par le groupe communiste ; François Diot a rappelé que « cette catastrophe est également un appel à résorber l'extrême pauvreté dans le monde » car ce « typhon a touché un pays fragile et vulnérable aux catastrophes climatiques justement parce qu'il est pauvre », rappelant les occidentaux « à leur promesse d'abonder le Fonds Vert pour le Climat, créé en 2010... et dont les caisses restent, à ce jour, désespérément vides ».

Pétition du PCF :

« déjà des centaines de signatures »

Les militants communistes prennent des initiatives pour faire signer la pétition départementale demandant "l'annulation de la hausse de la TVA et une vraie réforme fiscale de gauche".

Dimanche dernier, ils étaient présents sur différents marchés. A Fourchambault, plus d'une centaine de signatures ont été récoltées ; au Marché Carnot à Nevers plus d'une cinquantaine ; à Ouroux en Morvan, malgré un temps hivernal, quelques dizaines de personnes ont signé.

D'autres initiatives sont prévues :

Mercredi à Imphy devant les portes des entreprises ; à **Prémery** devant le supermarché Carrefour Market à partir de 10 h ; à **Nevers** devant l'Intermarché des Loges.

Judi à Nevers au Marché de la Grande Pâture et au Marché du Banlay, ainsi que devant le Céréa ;

Vendredi à Decize, présence sur le Marché de 10 h à 12 h, et à **Nevers** au marché des Courlis.

Des pétitions se signent aussi à V. Vauzelles, La Machine, Cervon, Château-Chinon, Arleuf... Sur Nevers il est prévu de faire signer au porte-à-porte dans différents quartiers, ainsi qu'aux portes des supermarchés et des entreprises (Valéo, Philips).

Municipales de 2014 : de nouvelles règles électorales.

Lors du temps de formation qui a suivi l'Assemblée de l'ADECRC le 16 novembre, Olivier Sicot, 1^{er} adjoint à V. Vauzelles a expliqué les nouvelles règles pour les municipales de mars prochain.

Communes de moins de 1 000 habitants

Dans toutes les communes, la **déclaration de candidature est obligatoire**, remplie sur un formulaire officiel (nous pouvons le fournir). Il comprend par exemple la référence de la catégorie professionnelle... Tout vote pour une personne n'ayant pas déposé de candidature sera décompté nul.

Doit accompagner la déclaration, une attestation d'inscription sur la liste électorale fournie par la Mairie dans les trente jours précédant le dépôt de candidature. Si le candidat n'est pas électeur dans la commune d'autres documents sont à fournir (nous contacter).

En cas de dépôt de candidatures groupées, un mandat individuel ou collectif doit être remis au mandataire, en plus des candidatures.

Le dépôt des candidatures, individuelles ou groupées se fait en **Préfecture ou dans les sous-préfectures** (de février 2014, date qui sera précisée par arrêté préfectoral, jusqu'au jeudi 6 mars). Un reçu est délivré.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants la candidature peut être individuelle ou collective. La parité (homme - femme) n'est pas obligatoire.

On ne dépose pas de candidature pour les intercommunalités. Les délégués intercommunaux sont pris dans l'ordre du tableau d'élection du Maire puis des adjoints (**s'il n'y a qu'un conseiller communautaire, c'est donc obligatoirement le maire**).

Tout candidat ou groupe de candidats peut demander un ou des emplacements d'affichage auprès de la mairie.

Au 2^{ème} tour il n'est pas nécessaire de redéposer de candidature. Les candidats au premier le sont automatiquement au second.

Communes de plus de 1 000 habitants

L'élection se fait sur une liste complète, à parité. Sans possibilité de rature ni de rajout, lors du vote (nouveau pour les communes de 1 000 habitants à 3 500). Les conseillers communautaires sont élus par le même vote, **sur le même bulletin qui comportera deux listes** (conseil municipal et délégués communautaires). Les candidats communautaires doivent figurer sur la liste municipale. Un ordre précis est à respecter. **Le calcul des élus est le même** pour les deux élections : à la proportionnelle avec prime de 50% pour la liste arrivée en tête (pour les détails, nous contacter). La liste est élue au 1^{er} tour si elle obtient la majorité des suffrages exprimés. Il faut obtenir 10% des exprimés pour pouvoir se maintenir au second tour. On peut également fusionner avec une autre liste au 2^{ème} tour si l'on obtient au moins 5% des votes exprimés.

La déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin sur un formulaire officiel. Comme pour les petites communes des documents sont à fournir (seulement au premier tour).

Le responsable de la liste mandaté par les candidats, doit remplir un document spécifique (avec intitulé de la liste, étiquette politique...). Il dépose les candidatures et les documents les accompagnant. Le dépôt des candidatures se fera aux mêmes dates que ci-dessus. Un reçu de dépôt puis un récépissé sont remis par la Préfecture ou la sous-préfecture.

Les emplacements d'affichage sont tirés au sort, cela détermine l'ordre des bulletins.

La campagne électorale démarre du lundi 10 mars à zéro heure et finit le samedi 22 mars à minuit.

Réunions, affiches, **tracts**, bilan de mandat sont autorisés. **L'utilisation des panneaux d'affichage libres est autorisée** lorsqu'ils existent.

Pour les communes de 1 000 à 2 500 habitants l'envoi et la distribution des documents de propagande, (bulletins et circulaires) **ne sont pas assurés par les services de l'Etat**, (à la charge des candidats donc). Par contre **le remboursement** (affiches, circulaires, bulletins), **concernera toutes les communes au dessus de 1 000 habitants. La SARL « Les Nouvelles de la Nièvre » est habilitée à imprimer et facturer les bulletins et circulaires pour les listes et candidats.**

Attention aux sites internet et blogs ; aux articles des bulletins municipaux qui ne doivent pas parler des Municipales ; aux cérémonies de vœux ; tout financement par une personne morale (collectivité, association autre que politique), est interdit.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre

l'Association Départementale des Elus Communistes et Républicains
10, rue de la Rotonde - 58000 Nevers.
Tel : 03 86 93 97 97

Conférence débat

« le testament du curé Jean Meslier »

le vendredi 29 novembre, 15 h 30
IUFM, 3 Bd St Exupéry Nevers

L'Association Nivernaise France-Russie-C.E.I. et l'UTL de Nevers invitent à une conférence débat avec Serge Deruette, Docteur en Sciences Politiques, Historien.

Jean Meslier, Curé athée et révolutionnaire s'éteint alors que le siècle des lumières débute à peine. Il lègue à la postérité un Mémoire de ses pensées et sentiments. Il figure en 7^{ème} position sur l'obélisque des penseurs socialistes à Moscou.

PETITION :

- ▶ Je demande l'annulation de la hausse de la TVA prévue au 1^{er} janvier.
- ▶ Je demande une vraie réforme fiscale de gauche, qui taxe le capital, mette à contribution les plus riches pour rétablir la justice fiscale et sociale :

Nom - Prénom	Adresse - Mail :	Signature

Suite de la page 3, Comité régional



Une partie de la délégation nivernaise

Ces situations contraignent les conseils généraux, face aux désengagements de l'Etat, à consacrer toujours plus pour financer les aides sociales. En euros par habitant en 2010, la Côte d'Or a dépensé 486,90€, la Nièvre 656,90€, la Saône et Loire 485,10€, et l'Yonne 548,50.

Régionalisation de l'économie bourguignonne. Les entreprises, comme les banques, les chambres consulaires, les mutuelles, les services publics, la sécurité sociale sont régionalisés. Le patronat coordonne ses stratégies au niveau régional. Le Conseil Régional consacre beaucoup d'argent à l'activité économique sans qu'une évaluation de l'efficacité de ces aides soit réellement faite. la Bourgogne compte deux pôles de compétitivité.

Enjeux et perspectives : Comment la Bourgogne peut elle préserver, consolider et développer ses atouts industriels ? Besoin d'un diagnostic partagé sur les filières: énergie (nucléaire, charbon, énergies renouvelables); agro alimentaire; automobile; bois; mais aussi services et services publics; transports (TER, LGV, Canal Rhin-Rhône, RCEA, RN 151, plateformes multimodales...); formations notamment universitaire, recherche et innovation. Quel impact de la fusion des universités de Bourgogne et de Franche Comté? Avec la loi sur la métropolisation, la Bourgogne se trouve en dehors des choix du capitalisme. De fait la Bourgogne va se trouver tiraillée entre la métropole d'Ile de France et celle de Rhône-Alpes. »

Jean-Paul Pinaud vice président aux transports ferroviaires souligna les points marqués dans les batailles en faveur du rail ainsi que les mises en cause actuelles dans le projet de loi de réforme ferroviaire et les orientations européennes. La bataille pour gagner la VFCEA continue, gagner l'électrification est à portée de main. Le Conseil Régional va investir 300 millions d'€ dans le transport par rail.

Le nouveau Comité régional comprend quatre représentants par Fédération dont les élus régionaux (pour la Nièvre : François Diot, Jean-Paul Pinaud, Bernard Dubresson, André Large) et l'attaché du groupe.

Il sera dirigé par un binôme : François Diot (58) et Nathalie Vermorel (71).

Des commissions élargies largement au-delà du Comité régional sont en cours de constitution. Elles travailleront sur des dossiers spécifiques comme la santé, le logement, l'économie et l'enseignement supérieur.

Isabelle de Almeida membre de l'exécutif national félicita les délégués présents et conclut sur la semaine d'actions en cours du PCF.



François Diot et Nathalie Vermorel (notre photo), secrétaires départementaux du PCF dans la Nièvre et la Saône et Loire co-animeront le Comité Régional

Un Comité Régional du PCF pour être utile aux Bourguignons



A la tribune Serge Desbrosses (71), Jean Cathenoz (21) qui fournit aux délégués un document sur la Région à partir des données de l'INSEE, Isabelle De Almeida (21) membre de l'exécutif national, Nathalie Vermorel (71), Daniel Surieu secrétaire régional, François Diot (58), Alain Raymont (89)

Samedi dernier à Autun, en présence d'une cinquantaine de délégués des quatre départements, Daniel Surieu, secrétaire du Comité régional remercia les présents, et anima la réunion, qui a permis d'approfondir les enjeux régionaux et de renouveler le Comité régional.

Son rôle, comme l'a rappelé Nathalie Vermorel secrétaire départementale de Saône et Loire est « d'organiser toutes les coopérations nécessaires » entre les Fédérations du PCF « et de travailler aux réponses communistes aux enjeux régionaux. Tout d'abord il y a un **premier enjeu politique** : celui de reconnaître la pertinence du territoire régional comme niveau d'intervention politique pour une transformation de la société. » Les Régions prennent « de plus en plus d'importance. C'est à ce niveau que se prennent les décisions structurantes sur le territoire en matière de routes, de haut débit internet, de transition énergétique, de schéma de développement économique. Certains domaines d'interventions de l'Etat sont déconcentrés au niveau régional. » Ainsi les ARS (santé) ...

Deuxième enjeu concernant **la démocratie** : le projet actuel appelé "Acte 3 de la décentralisation" est constitué de 3 textes dénommés « Modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles » « Mobilisation des Régions pour la croissance et l'Emploi et Promotion de l'Egalité des Territoires », et le troisième : "Développement des Solidarités Territoriales et de la Démocratie Locale". Pour l'instant un seul des trois textes prévus a fait l'objet d'un travail parlementaire. Cette loi donne le signal d'une recentralisation considérable. Elle crée une nouvelle institution, la métropole, pour 11 grandes villes. Ces métropoles concerneront 30 millions d'habitants. La métropole serait la nouvelle clef de voûte de l'organisation de la Ré-



publique en concentrant un très grand nombre de pouvoirs stratégiques et de financements retirés aux communes, quasiment vidées de leur capacité d'agir au service de leurs populations. Cette loi s'en prend aussi aux compétences déléguées aux communautés d'agglomérations mais également aux Régions. Le principal objet de ces technstructures centralisées est de répondre aux objectifs de compétitivité réclamés, au titre de la concurrence, par les puissances financières (...) Les métropoles auront la possibilité de prendre des compétences qui pour l'instant sont dévolues aux Régions en particulier l'action économique (...)

Le troisième enjeu, est **celui du financement**. Le travail de sape des collectivités a été entamé par la droite (...) Le pacte de compétitivité qui, pour financer 20 Milliards de cadeaux supplémentaires au patronat, a prévu une baisse supplémentaire des dépenses de l'Etat de 10 Milliards dont le gouvernement a tenu à préciser que les collectivités y seraient associées. La baisse en 2014 est donc passée à 1,5 milliards. Or nous savons que les moyens existent pour faire vivre des politiques de progrès et par la seule et réelle volonté politique ils peuvent être requis : je parle de la taxation des actifs financiers des entreprises qui établie à 0,5% permettrait de récolter 30 milliards d'euros. C'est également un élargissement du versement transport pour financer le développement du transport ferroviaire (...) » **Le 5 décembre a lieu une rencontre avec les élus régionaux à la Bourse du travail, 7^{ème} étage, Nevers, à 18h.**

Après le débat, **Didier Bourotte** rendit compte d'un travail collectif sur :

« les enjeux économiques, industriels et sociaux en Bourgogne »

où « 584 000 salariés travaillent. Sur un an la région perd 5 300 emplois, soit une baisse de 1,5% plus prononcée en Bourgogne qu'en France (-0,9%). La Nièvre et la Saône et Loire sont les départements les plus touchés. La Bourgogne reste proportionnellement **plus industrialisée** que la moyenne nationale et arrive en cinquième position des régions en termes d'emplois industriels. La Bourgogne est la 2^{ème} région la plus agricole de France. **L'artisanat** emploie autour de 53 500 salariés et forme en moyenne 5 800 apprentis. **L'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** emploie 57 600 personnes pour 48 000 équivalents temps plein qui se répartissent ainsi: 42 000 dans les associations, 8 200 dans les coopératives, 6 300 dans les mutuelles et 1100 dans les fondations. Le niveau de vie en Bourgogne est plus modeste que la moyenne nationale. La pauvreté frappe 1 habitant sur 8 soit 12,5% des bourguignons (13,5% nationale) dépassant les 15% dans la Nièvre par exemple. 20% des jeunes bourguignons entre 18 et 20 ans sont rattrapés par la pauvreté, c'est à dire touchant moins de 946 euros par mois.

Suite page 4

Mutuelles de France : une autre réforme de la protection sociale est possible

« En France, aujourd'hui, plus d'un tiers de la population déclare avoir renoncé à des soins. Pire, ce renoncement a explosé entre 2012 et 2013 (...) Le gouvernement renonce à l'ambition d'une protection sociale universelle. C'est un système à plusieurs vitesses qui rompt encore plus les solidarités qui est institué.

Le gouvernement fait le choix de maintenir et même d'augmenter les taxes sur les adhérents mutualistes et accentue encore les difficultés d'accès à la complémentaire santé. »

La Fédération des Mutuelles de France, qui appelait le 26 à un rassemblement devant l'Assemblée Nationale propose :

- * Une réforme ambitieuse du financement de la protection sociale pour une prise en charge des nouveaux besoins ;
- * une réforme globale du système de santé pour lutter à la fois contre les déserts médicaux et les dépassements d'honoraires ;
- * la suppression de toutes les taxes sur la santé, réclamée par plus d'un million de personnes en 2012 ;
- * le maintien du caractère solidaire de l'ensemble de la couverture santé.



Bulletin du collectif des retraités du PCF, disponible à la Fédération

Les Nouvelles de la Nièvre n° 1774 du 29 novembre 2013 - page 4